

les attirer à la surface ; s'il s'agissait d'arracher des gazons asséchés et étendus, il faudrait alors employer le rouleau. Ce rouleau, en abattant les mottes ou masses de terre endurcie sur la surface fait agir sur elles plus facilement les dents de la herse. Le rouleau passe sur la terre, la herse devrait immédiatement labourer. Dans ce tems-ci on pourrait se servir de l'instrument à défricher comme remplaçant avantageusement la charrue. Cet instrument pourrait faire de quatre à cinq arpens par jour, et, en s'en servant deux fois au lieu d'un seul labourage, on obtiendrait dans la plupart des cas un heureux résultat. L'instrument à défricher devrait être chez tous les agriculteurs qui ont beaucoup de terre à cultiver. Voici l'époque du labourage d'été où tous les obstacles provenant des roches et autres empêchements que contient la terre, doivent être éloignés ; et si l'on a besoin d'égoûts, c'est à présent qu'il faut les faire. Voici le tems où l'on devrait faire tous ces ouvrages, tels que d'égoûter, d'arracher les roches et de faire disparaître tous les autres obstacles qui se présentent aux opérations ordinaires du labourage, ainsi que de détruire toutes les mauvaises herbes que l'on peut trouver dans la terre. Comme nous l'avons déjà observé, le cultivateur industriel peut améliorer considérablement sa terre et la rendre propre à produire une bonne récolte en y brûlant les mauvaises herbes ainsi qu'une partie du sol ou des gazons asséchés, là où il en trouve l'occasion.

Nous terminerons cet article dans notre prochain numéro.

Nous nous sommes constamment appliqué à démontrer la nécessité et l'utilité qu'il y a de protéger raisonnablement l'agriculture canadienne, placés comme nous le sommes sur les confins d'un pays étranger dont les produits agricoles comptent à peine des bornes et qui fourniraient sans difficulté la nourriture nécessaire au Canada pour toute sa population, même en ne cultivant pas un seul arpent de terre. La question cependant est de savoir si les canadiens devraient être plus encouragés à cultiver ce qui leur est nécessaire quand ils possèdent les plus grands moyens de le faire, moyens qui seraient négligés et perdus s'ils ne les appliquaient à cet objet ? Il y a une autre question importante : comment le peuple pourrait-il se procurer de fonds nécessaires pour acheter les produits agricoles étrangers, s'il n'avait aucuns produits à lui appartenants ? Si le peuple des Etats-Unis voulait éloigner toutes les restrictions et permettre un libre échange des commodités entre leur pays et le nôtre, les cultivateurs n'y auraient aucune objection ; mais jusqu'à ce qu'ils fassent cela, les cultivateurs canadiens ne cesseroient de demander une protection raisonnable pour leurs intérêts et ils ont droit d'espérer que ces intérêts ne seront point

sacrifiés pour faire la fortune de quelques individus qui pourraient tirer profit d'un commerce partiel avec l'étranger et ruiner par là la grande masse de la population canadienne. Sans doute il y a du danger à faire de la contrebande et à enfreindre la loi, surtout pour les fermiers le long de la frontière à l'avantage desquels la loi a été passée ; mais on pourrait prévenir cet abus et on doit l'empêcher pour mettre la loi en force. La perte que le Canada a soufferte de ce qu'il n'est pas passé cette année une seule voiture américaine dans Chatham, quoiqu'il en soit passé trois cent cinquante au même endroit en 1843, n'est pas aussi grande qu'on pourrait le supposer. Pas une seule de ces voitures n'est venue en Canada dans d'autre but que celui d'avancer ses propres intérêts ou pour sa commodité ou son plaisir. Elles viennent probablement pour vendre des produits en Canada et pour en rapporter de l'argent, leur tarif étant si élevé qu'il ne leur permettrait point d'emporter de nos produits ou des produits de nos manufactures anglaises à moins d'en faire de la contrebande. Si les produits étaient encouragés en Canada, on pourrait faire deux fois autant qu'on fait actuellement, ce qui surpasserait tout ce qui a jamais été importé des Etats-Unis cette année. Si l'on rendait le Canada fécond en bled et en bestiaux comme il en est susceptible, ses habitants ne ressentiraient point la perte des visites de nos voisins, s'ils discontinuaient de passer les lignes en tout sens comme à Chatham cette année. Nous ne nous opposons point aux relations de commerce établies sur un principe honnête et équitable de réciprocité ; mais nous nous y opposons sur aucun autre principe. Le Canada ne s'enrichira jamais par d'autres productions que par les siennes. Aucun autre pays, quelque favorablement disposé qu'il soit à son égard, ne lui fera de présent gratis, et il faut qu'il ait de quoi payer, sans quoi il ne peut acheter. On ne peut par aucun tarif établi ici élever les produits agricoles à des prix exorbitants, mais un tarif convenable et proportionné aura l'effet de donner quelque degré de fermeté aux demandes et aux prix de nos marchés, ce dont les cultivateurs ont eu jusqu'ici un si grand besoin. La protection qu'ont les cultivateurs par le tarif actuel est très médiocre ; mais c'est quelque chose qui assurera un marché plus stable pour nos bestiaux en particulier ; ce qui était très nécessaire. Les bestiaux que l'on prépare pour le marché sont une grande perte pour le propriétaire quand il ne les vend pas de suite ; et autrefois lorsque les bestiaux d'un pays étranger pouvaient être importés jusqu'à l'infini, il